



Lo Parvi

Association nature
Nord-Isère

La Plume de l'épervier

pour connaître, faire connaître et protéger
le patrimoine naturel

juin 2016 - Circulaire n°358 - 30^{ème} année

Publication interne mensuelle de l'association Nature Nord-Isère

Tél. 04-74-92-48-62

Secrétariat-Accueil : contact@loparvi.fr

www.loparvi.fr

SOMMAIRE

- Edito de Micheline 1
- CA du 9 mai 2
- L'espèce du mois 2
- Mesures compens. 3 - 4
- Droit des animaux 5
- L'agenda 6
- Brève 6

Directeur de publication

Murielle Gentaz

Membres de la commission

Marc Bourrely,

Hortensia Dametto,

Esther Lambert, Lucien Moly,

Micheline Salaün

Comité de relecture

Serge et Noëlle Berguerand,

Maurice et M. Rose Chevallet,

Marie Moly, Pascale Nallet

Maquette et mise en page

Micheline Salaün

Crédit photos

Cécile Dubois

Christophe Grangier

Jean-François Nollet

Micheline Salaün

Corine Trentin

L'édito de Micheline...

L'autre espèce du mois...le bénévole - *benevolus*

Ou devrais-je dire l'espèce de tous les mois tant son activité est intense tout au long de l'année sauf peut-être au mois d'août où il s'accorde quelque répit bien mérité.

Waldeck Rousseau faisant voter en juillet 1901 la loi relative au contrat d'association était sans doute loin d'imaginer qu'en 2016 notre société ne pourrait être ce qu'elle est aujourd'hui sans l'implication de tous les bénévoles œuvrant au sein des structures associatives.

Texte très peu modifié il permet à un nombre toujours croissant d'associations (environ 1 300 000 à ce jour) de participer à l'organisation de la vie quotidienne des Français dans de nombreux domaines liés aux loisirs principalement mais pas seulement : elles sont quelquefois des alternatives à des manques structurels de notre système (humanitaire, social...). Elles peuvent être également des «pôles ressources» auprès des collectivités territoriales lorsque l'association représente une grande capacité d'expertise et d'analyse dans un domaine très spécifique comme c'est le cas pour LO PARVI.

Avec un budget relativement conséquent, des salariés à rémunérer, des charges de structures à assurer et des subventions dont le montant peut malheureusement être remis en question chaque année en fonction des budgets votés, l'équilibre financier est un exercice délicat qui demande une grande rigueur, rigueur dont ne sont pas dépourvus nos trésoriers au regard des comptes rendus présentés lors des Assemblées Générales.

N'ayons pas peur des mots, si l'association est ce qu'elle est aujourd'hui bien sûr elle le doit à la compétence de ses salariés mais elle le doit également au travail de ses bénévoles, et tous ne sont pas retraités même si cela représente une grande majorité des adhérents !

Si certains s'investissent au sein du bureau, du Conseil d'Administration, des commissions et autres groupes de travail (ce qui demande au moins une réunion par mois pour chaque instance), d'autres préfèrent prêter main forte sur des actions ponctuelles et je serais curieuse de connaître, sur une année, les heures effectuées par l'ensemble de ces membres très actifs.

Adhérente depuis peu et bien que baignant depuis quelques années dans le milieu associatif j'ai été très impressionnée par l'engagement citoyen des uns et des autres pour porter haut et fort le projet social de l'association :

Connaître, faire connaître et protéger le patrimoine naturel de l'Isle Crémieu.

Extrait du compte rendu du CA du 9 mai 2016

Murielle

■ L'essentiel du CA a consisté dans la visite du site «Étangs et landes de la Rama, Etang Neuf et Billonay»

Raphaël nous expose d'abord les enjeux du site.

Il y a un projet de création d'un ENS départemental sur cette zone qui s'étend sur 384 hectares à cheval sur les communes de Siccieu, Soleymieu, Optevoz et Courtenay, dont 53 ha détenus par des communes et 65 d'un seul tenant par un propriétaire privé. Le parcellaire est constitué de 588 parcelles, réparties entre 153 propriétaires.

Si ce projet d'ENS se concrétise ce sera le plus important de l'Isle Crémieu.

Le site est constitué de 7 étangs, des prairies, des landes sèches, des boisements et un réseau dense de haies, sans voie carrossable pour les voitures. Il est inclus dans le site Natura 2000. Et il y a déjà eu plusieurs inventaires ZNIEFF (Zones d'intérêt écologique faunistique et floristique).

Le travail à mener par Lo Parvi : aider le Département à réaliser une animation foncière, réaliser le maximum d'inventaires pour avoir le maximum de données en vue de la rédaction d'un plan de gestion. Impulser une dynamique de gestion pour avoir une flore diversifiée.

Puis nous visitons les différents milieux.

Certaines parcelles sont envahies par les chênes. Le milieu se ferme. Il faudrait rétablir le pâturage, mais en utilisant des animaux d'espèces différentes (vaches, chèvres, moutons, chevaux) et en compartimentant le bétail. Si on ne met que des vaches par exemple, celles-ci ne consomment pas tout. Il y a surpâturage à certains endroits et prolifération des espèces refusées. Ce qui entraîne un appauvrissement de la flore.

Sur le petit étang il y a une ceinture de marisque, *Cladium mariscus*. C'est une formation végétale héritée du tertiaire, rare à l'échelon européen mais qui se porte bien en Isle Crémieu. Elle abrite des oiseaux, des espèces de libellules (dont des Leucorrhines à large queue, *Leucorrhinia caudalis*)

Dans les grands étangs il y a une bonne population de tortues cistudes avec des pelouses sèches à proximité pour la reproduction.

Sur la lande Genevrey on trouve des espèces rares (faune et flore). Exemples : un papillon, le Damier de la succise, une plante : le cresson rude.

L'espèce du mois

Le Réduve masqué *Reduvius personatus*

Christophe

C'est l'été, en soirée, vous êtes confortablement installé chez vous quand soudain vous remarquez du coin de l'œil, dans un coin de la pièce, surgissant de sous un meuble une curieuse tache de poussière qui se déplace (alors qu'il n'y a bien sûr aucun courant d'air) ! Mais oui, c'est elle, la larve du Réduve masqué !

Pour ne pas trop se faire repérer (et aspirer ou balayer), elle a recouvert son corps de grains de poussière grâce aux poils collants de son dos. Il s'agit de la larve d'une punaise, le Réduve masqué (*Reduvius personatus*). Celle-ci, adulte et tout de noir vêtue, est en général beaucoup plus « propre » que sa larve. Elle est nocturne et vole bien. Elle chasse les mouches, les coléoptères et même les punaises des lits. Vous la trouverez plutôt à l'extérieur sur la terrasse ou le long des murs. Le Réduve « masqué » (vous devinez maintenant l'origine de son nom) fait partie d'une famille de punaises prédatrices, les Reduviidae, que les Anglais appellent « Assassin bugs ».



Si sa présence chez vous vous déplaît, ne le prenez pas avec vos doigts, il justifierait alors cette appellation en vous piquant avec son rostre. Rassurez-vous, si vous ne la molestez pas, cette punaise sera une compagne discrète ne s'en prendra jamais à vous et ne demandera qu'à débarrasser votre intérieur d'insectes moins plaisants.

Aoste

Lucien et Raphaël

I des mesures compensatoires zones humides difficiles à trouver



Le territoire de la commune d'Aoste s'inscrit dans un secteur de développement économique important, motivé par la présence de l'usine des « Jambons d'Aoste », créée en 1976, c'est aujourd'hui le principal employeur du territoire (800 emplois). Afin de continuer son développement rendu nécessaire, d'après ses dirigeants, pour son maintien à Aoste et de permettre l'installation d'autres entreprises, la Communauté de Communes des Vallons du Guiers a entrepris la création d'une zone d'aménagement concerté située au nord ouest de l'usine des « Jambons d'Aoste ».

De son côté, le Département de l'Isère envisage depuis plusieurs années la création d'un contournement du centre-bourg d'Aoste. En effet, la traversée du village par la route départementale qu'empruntent de nombreux poids lourds connaît de fortes congestions à certaines heures et en période estivale (accès à Walibi).

Une démarche concertée s'est instaurée entre les deux maîtres d'ouvrage, permettant de construire des projets cohérents, l'un tenant compte de l'autre. Cependant chaque projet fait l'objet d'une étude d'impact. Ces deux projets s'inscrivent sur plusieurs zones humides (identifiées grâce au critère pédologique) et recèlent quelques espèces de faune et de flore protégées.

Plusieurs mesures ont été projetées, par chaque maître d'ouvrage aidé par deux bureaux d'études, afin de répondre au triptyque «éviter, réduire et compenser» de la loi sur la Protection de la nature de juillet 1976 et du Grenelle II de l'environnement.

Afin d'éviter le saupoudrage d'actions sur l'ensemble du territoire, les deux maîtres d'ouvrage, le Département et la Communauté de Communes, ont choisi, sous la tutelle de l'Etat, de se lancer avec l'aide des acteurs locaux (agriculteurs, pêcheurs, Syndicat du Haut Rhône, Syndicat interdépartemental du Guiers et de ses affluents, ONF, Lo Parvi), dans un programme commun de compensation. Cette démarche construite localement

via des groupes de réflexion, a conduit les maîtres d'ouvrage à proposer des compensations sur quatre sites : la lône de St Didier, une zone humide le long de la Bièvre en aval et en amont du projet de ZAC et une zone humide située en amont de la ZAC existante à Chimilin.

Ce programme de mesures compensatoires proposé par les deux maîtres d'ouvrage, issu d'un travail collaboratif, a mis 4 ans à voir le jour avant d'être validé par les services de l'Etat après examen par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et la Commission Départementale Nature, Paysages et Sites. Il a été en effet très compliqué de trouver des mesures compensatoires zones humides sur le secteur même d'Aoste et une partie importante (18 hectares) des mesures se trouve dans la Réserve Naturelle Nationale du Haut Rhône.

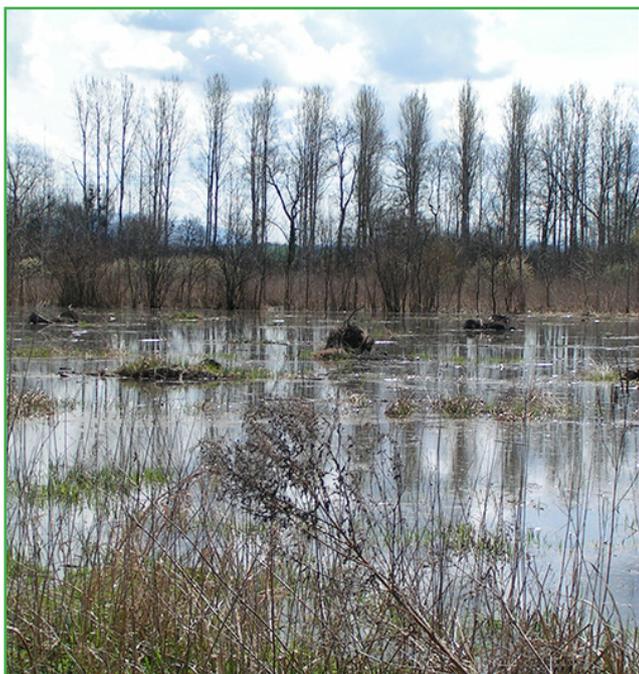
Les différentes mesures envisagées devraient permettre de :

- ✓ créer de nouvelles zones humides en relevant le toit de la nappe grâce à des travaux hydrauliques tels que la remise en eau du Guindan dans son lit originel. Ce ruisseau avait été détourné (il se jette actuellement dans le Guiers), pour permettre des aménagements urbains, son lit et son exutoire avaient été profondément modifiés. Ces travaux hydrauliques seront déclinés sur plusieurs années et adaptés au fur et à mesure de l'avancement des travaux de façon à obtenir les meilleurs résultats possibles.

- ✓ restaurer des boisements alluviaux, entre autres, en remplacement d'une peupleraie cultivée, à travers une gestion des milieux boisés existants. La régénération naturelle des boisements sera privilégiée. Le bois mort sera laissé sur place afin de favoriser les espèces saproxyliques, insectes qui, à un stade de leur vie, se nourrissent de bois mort et champignons. Une coupe sélective des peupliers pourra être envisagée pour

.../...

.../...



favoriser le renouvellement du boisement avec des essences locales et adaptées aux zones humides si cela était nécessaire, en fonction du suivi mis en place. Des plantations pourront venir compléter cette gestion de manière à accélérer le processus de développement du boisement si nécessaire

- ✓ favoriser les espèces locales, en mettant en place des nichoirs (avifaune et chiroptères),
- ✓ mettre en place une dynamique alluviale naturelle à travers un plan de gestion des milieux adaptés, en cohérence avec le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Haut Rhône,
- ✓ créer une mare de façon à favoriser le développement des batraciens.

Ces actions permettront d'améliorer de manières significatives le fonctionnement actuel, existant des différents milieux entre le Guiers et la lône de Saint-Didier, qui ont en effet été particulièrement altérés par l'aménagement du Rhône par la Compagnie Nationale du Rhône (barrage de Champagnieux et usine hydroélectrique de Brégnier-Cordon).

La mise en œuvre des différentes mesures (évitement des secteurs à forts enjeux, réduction des emprises, évitement des périodes de reproduction, ...) permettra de valoriser les milieux naturels présents et ainsi favoriser la biodiversité, incluant les espèces protégées identifiées.

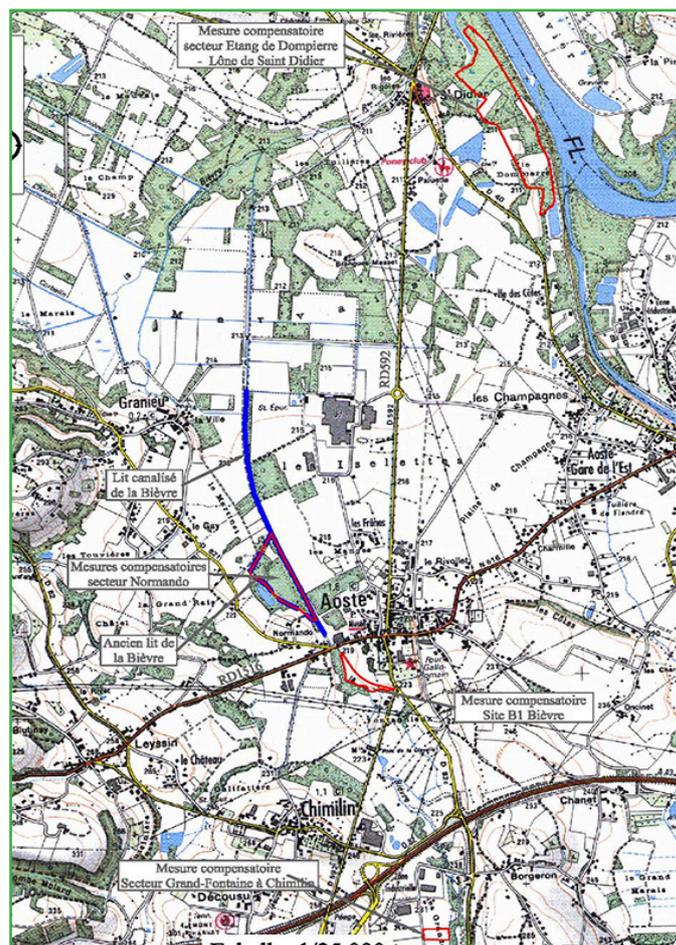
Les travaux envisagés au sein de la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône Français sont élaborés en étroite collaboration avec le syndicat du Haut-Rhône, gestionnaire de cette réserve.

Sur les autres secteurs de compensation il s'agit également de restaurer des zones humides en bloquant les drainages. Sur la partie située en amont de la ZAC de Chimilin une prairie humide sera entretenue par fauche. Le long de la Bièvre, c'est un boisement humide et des zones de prairies (anciennes cultures) qui pourront bénéficier d'une remontée du niveau d'eau.

Lo Parvi et la Fédération de Pêche avaient proposé d'autres pistes de travail durant la concertation pour renaturer la rivière Bièvre (effacement de seuils, reméandrage, restauration de la confluence avec le Rhône). Malheureusement l'Etat n'a pas voulu retenir ces propositions car ne correspondant pas à la logique mathématique des mesures compensatoires zones humides : 2 ha restaurés pour 1 ha détruit. Espérons que dans l'avenir la fonctionnalité des cours d'eau pourra intégrer le processus des « mesures compensatoires » zones humides, sous peine de voir le « jardinage » perdurer et nos rivières s'asphyxier.

Lo Parvi a été très présent au cours de l'élaboration de ce projet. Espérons que sa réalisation saura tenir ses promesses et que la construction en zone humide s'arrêtera, notre Epervier veillera à cela.

Source : archives Lo Parvi, dossier CDNPS (Commission Départementale de la Nature et de la Protection des Sites)



Les animaux en chair et en droit, (1ère partie)

Marc



IL ne passe guère de semaines sans qu'un scandale révélant un nouveau cas de maltraitance d'animaux d'élevage, ne vienne en tête des informations. L'animal tel que nous ne le voyons pas, ou à peine...

Que ce soit à propos des conditions d'élevage ou de celles de l'abattage, c'est, au-delà de faits mis en évidence par la situation désastreuse de certaines exploitations, ou les pratiques douteuses de quelques employés, l'occasion de découvrir le quotidien de ces pratiques ; et l'on apprend que 200 000 poules pondeuses peuvent être rassemblées dans une même exploitation dans l'Ain, qu'on trouve 100 cailles au m² dans les élevages français, et que le bétail, pour bio qu'il soit, est parfois abattu dans d'ignobles conditions. C'est la chape d'oubli volontaire et d'indifférence qui se dissipe et qui laisse entrevoir la réalité industrielle de la fabrique de nos aliments.

La réglementation est souvent à la peine pour suivre l'évolution ultra rapide des pratiques ; on découvre que si certaines normes sont imposées dans l'élevage des poules, il n'en est rien pour les cailles. Notre sensibilité, affinée par l'évolution des moeurs, est mise à mal par ces images qui sautent à la figure.

Pour légitimes que soient ces phases d'indignation, on peut en parallèle, s'interroger sur le côté sélectif de ce qui nous touche. Pourquoi sommes nous affectés par ce qu'il advient à l'agneau écartelé encore vif dans un abattoir et sommes-nous indifférents au sort de l'animal blessé par une voiture, ou par un chasseur, et qui s'en va agoniser dans un fourré ? Pourquoi les milliers de bêtes écrasées, blessées, mutilées au bord des routes, pourquoi les animaux marins ou forestiers, traqués pour eux-mêmes ou pour leur habitat, et qui composent l'immense tableau de la souffrance animale, invisible et muette, nous laissent froids ? (les documentaires animaliers ont peut-être le tort de s'acharner à montrer la beauté de la vie sauvage).

L'indignation, la répulsion, la sensibilisation sont choses épisodiques, car les images s'effacent et n'engagent pas à une réflexion plus poussée. Seule la réglementation et la loi tentent d'apporter quelques limites à des pratiques que l'imagination peine à se représenter. Pourtant, l'animal sauvage semble échapper à ces bons sentiments ! Pourquoi le renard, le blaireau, le dauphin, etc. ne bénéficient-ils pas de la même attention du législateur ?

L'animal vu par le droit romain

Là, il faut regarder du côté de l'histoire du droit, et s'intéresser au statut juridique accordé à l'animal. C'est assez instructif.

On découvre ainsi que depuis qu'un droit est édicté, le droit Romain pour ce qui est de notre culture, une distinction très claire est faite entre deux catégories d'animaux.

Madame Suzanne Antoine Présidente honoraire à la Cour d'appel de Paris et trésorière de la Ligue française des droits de l'animal, a rendu en mai 2005, un rapport sur le régime juridique de l'animal, qui retrace son évolution, compare les droits européens sur ce sujet et encourage une protection accrue de l'animal sauvage. Ce texte et quelques autres sont proposés en intégralité sur notre site internet.

Quand on observe les principes mis en œuvre dans ces textes, on remarque que le critère principal qui permet de prendre en compte l'animal en droit, est en rapport avec son utilité ; et ce qui en découle directement, c'est-à-dire, relation d'appropriation.

Mais au préalable, il faut définir et classer la chose en question ; il faut le ranger dans une catégorie juridique ; or le droit n'en connaît que deux : les personnes et les choses, - ce qui, soit dit en passant, pose problème pour la manière de considérer un cadavre humain -.

Ne pouvant accéder au titre de 'personne', l'animal se trouve donc rangé dans la catégorie des choses, et plus précisément, dans la mesure où il est l'objet d'appropriation, et d'opérations commerciales, pouvant constituer un patrimoine, il est rangé dans la catégorie des biens meubles (et oui, il peut aussi se déplacer)

Mais nous parlons bien dans ce cas des animaux étant en relation avec l'homme : animaux de compagnie, animaux d'élevage, animaux domestiques : tous ceux qui présentent une utilité directe pour l'être humain.

Les animaux sauvages en sont donc exclus. Toujours placés dans la catégorie des choses, mais n'appartenant à personne, ils relèvent dès lors, du droit divin. Ce statut offre aussi ses subtilités, mais pour ce qui concerne la faune sauvage, Philippe Landelle écrit ceci : « C'est ainsi qu'à l'origine et sous l'influence de croyances religieuses, la faune sauvage, entendu comme *res sacrae*, a bénéficié de la protection des lucis : propriétés des dieux. Au sein de ces lucis, la chasse était proscrite, offrant ainsi asile au gibier ; les troupeaux et les animaux domestiques, n'y avaient pas accès. »

Voici donc la faune sauvage, sous la divine protection, malgré les apparences, celle-ci est assez relative.

Agenda - Manifestations - Brève



Lo Parvi
Association nature
Nord-Isère

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MARDI 5 JUILLET - 18H15 À VILLETTE D'ANTHON

1 - Validation du CR du CA du 13 juin 2016

2 - Visite d'une exploitation de
maraîchage BIO

3 - Questions diverses

**Les adhérents peuvent, sur demande, recevoir
les comptes rendus de CA et assister aux CA en
s'inscrivant 10 jours avant au secrétariat.**

Les chenilles processionnaires ne sont pas conviées :))

Mai, un CA qui laisse des traces ! Marc

Avec les beaux jours, ou supposés tels, nous apprécions de tenir les conseils d'administrations 'hors-les-murs' ; les soirées sont douces et lumineuses, et l'herbe des champs nous picote gentiment les mollets comme dirait le poète ; et puis, la nature, la nature dont nous parlons tant, se révèle soudain dans sa réalité, sous la forme d'une lande vaste et isolée. En cette place, la lutte pour l'existence pousse les grands (arbres) à envahir le territoire des petits (végétaux). C'est une lutte terrible que nous essayons d'équilibrer en appelant à la rescousse quelques herbivores bien élevés. Las, c'est un combat sans merci !

Dans le même registre, il est quelques insectes qui ne se laissent pas déranger impunément ; j'en ai fait l'expérience en subissant les effets de la 'thaumetopoeïne'. Il s'agit de la substance urticante et irritante que les chenilles processionnaires (du pin) produisent et qui peuvent par les poils qu'elles dispersent à l'occasion, vous atteindre. Atteintes assez surprenantes : irritations violentes, éruptions de plaques et de boutons globuleux autour du cou ! Ciel, un médecin, et un traitement pour une semaine. Ah les beaux CA !

Sorties «Nature» de l'été

Avec LO PARVI

- Découverte des Papillons de nuit ----- 2 juillet de 21h à 24h
- Les papillons de jour de l'Isle Crémieu ----- 27 août de 9h à 12hh

Si nos sorties sont gratuites
et ouvertes à tous,
l'inscription préalable est obligatoire.

Avec le Département de l'Isère



Les Espaces Naturels Sensibles du Nord-Isère des paysages remarquables à découvrir de juin à août 2016 GRATUIT - ANIMATIONS

| ENS | Jours * | Horaires | Renseignements |
|--|-----------|----------------|----------------|
| Etang de Monjoux, St Jean de Bournay | Dimanches | de 10h à 12h30 | 04 74 20 61 43 |
| Etang de Lemps, Optevoz | Dimanches | de 15h à 17h30 | 04 26 73 05 00 |
| Etang de Fallavier, St-Quentin-Fallavier | Samedis | de 15h à 17h30 | |
| Etangs de Passins | Samedis | de 10h à 12h30 | |
| Etang de Gôle, Montcarra | Samedis | de 10h à 12h30 | |
| Etang de Malseroud, Fitolieu | Samedis | de 15h à 17h30 | |

* calendrier précis à télécharger sur notre site Internet : www.loparvi.fr